

# Communiqué de presse

## Des tarifs de l'électricité stables et attractifs

**Gruyère Energie SA mise sur la pérennité et annonce, comme l'année passée, une stabilité de ses tarifs d'électricité sur son réseau en 2025.**

*En 2025, les clients de Gruyère Energie bénéficieront d'un tarif d'électricité stable, malgré un marché encore perturbé. Cette stabilité présentée par Gruyère Energie résulte de sa stratégie d'approvisionnement dans un contexte instable. En outre, il a fallu contrer l'augmentation des coûts, conséquence d'une diminution de la consommation, pour présenter des prix stables.*

*Selon une communication de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), le prix de l'électricité pour 2025 est en baisse. Cependant, l'enquête ne prend en compte ni les tarifs en vigueur ni le canton des entreprises d'approvisionnement en énergie. Depuis de nombreuses années, Gruyère Energie pratique des tarifs attractifs.*

*En effet, l'AES annonce un tarif médian pour les clients résidentiels H4 de 30.5 ct. par kWh. Celui de la société gruyérienne s'établit à 27.98 ct./kWh. Un montant identique à l'année précédente.*

**Energie.** Le marché apparaît encore convalescent et les prix pratiqués sont très fluctuants. Malgré la stratégie d'achat optimisée, Gruyère Energie n'a pas pu empêcher une légère augmentation. Si les coûts restent stables par rapport à l'année précédente, ils se couplent à une diminution de la consommation. Cette corrélation entraîne une augmentation de la composante « Energie ».

**Acheminement.** Les services système, qui assurent l'équilibre permanent entre production et consommation sur le réseau de transport national Swissgrid, passent de 0.75 à 0.55 ct. par kWh. Swissgrid estime qu'en 2025, un ménage (4.5 pièces) présentant une consommation annuelle de 4'500 kWh paiera en moyenne CHF 77.— pour ces prestations.

Si les composants directement liés à Gruyère Energie sont également stables – comme pour l'énergie – ils sont couplés à une diminution de la consommation. Ce qui amène une augmentation de la partie « Acheminement ».

**Taxes.** Le Conseil fédéral a décrété que les coûts des réserves d'électricité de la Confédération seraient facturés par Swissgrid. Swissgrid comptabilise ces coûts qu'elle n'a pas générés via un tarif séparé appelé « Réserve d'électricité » qui diminuera en 2025. Il s'élèvera à 0.23 ct. par kWh (contre 1.20 ct. en 2024). Cette diminution s'explique principalement par la baisse des coûts attendus pour la réserve d'énergie hydraulique.

Les taxes pour les énergies renouvelables ne changent pas et s'établissent à 2.3 ct./kWh, soit le niveau légal maximal.

## **Tarifs de reprise pour les autoproducteurs**

Pour établir son tarif de reprise, Gruyère Energie se base sur le prix de référence du marché pour le photovoltaïque, annoncé trimestriellement par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Cette mesure, basée sur le seul prix officiellement publié au niveau fédéral, vise à offrir de la transparence à nos clients et à garantir l'équité pour tous. Toutefois pour atténuer les effets de cette transition, Gruyère Energie garantira un prix plancher 50 % supérieur au prix proposé actuellement dans les ordonnances (soit 6.9 ct./kWh vs 4.6 ct./kWh).

En cas d'intérêt pour connaître les prix du dernier trimestre, il est possible de se rendre sur [www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch) et de télécharger le document « Prix de marché de référence selon l'art. 15 OEneR ».

Le marché force les entreprises d'approvisionnement en énergie à adapter leurs prix en conséquence. Toutes subissent des risques importants liés aux tarifs de reprise selon la nouvelle vérité du marché, à savoir une production massive, principalement durant l'été, et parfois aléatoire.

## **Situation extraordinaire au niveau de l'énergie**

Outre la fluctuation des prix sur les marchés de l'approvisionnement et la situation incertaine découlant de la crise énergétique, les conditions météorologiques représentent un nouveau défi.

Enfin, la gestion de l'énergie solaire sera le principal défi à venir pour les entreprises du secteur. Le surplus de production solaire est notable, même en dehors de la période estivale. Régulièrement, l'offre dépasse la demande. La croissance du nombre d'installations solaires entraîne des répercussions significatives tant sur le réseau électrique de Gruyère Energie que sur sa gestion de l'énergie. Néanmoins, nous soutenons le développement des énergies renouvelables et locales, ainsi nous augmenterons le prix des garanties d'origine (GO) de 0.5 ct./kWh pour atteindre 2 ct./kWh.

## **Chauffage à distance : stabilité des prix et renforcement du réseau**

Gruyère Energie communique une stabilité au niveau des tarifs du chauffage à distance pour 2025 dans les quatre communes gruériennes bénéficiant de ce service. A savoir Bulle, Riaz, Marsens et Gruyères.

Gruyère Energie poursuit le développement de son réseau de chauffage à distance, qui figure parmi les plus grands de Suisse (16'000 Gruériens en bénéficiant). Grâce à l'installation, dans le courant du mois de mai, d'une seconde chaudière d'une puissance de 7.2 MW à la centrale de Pra Bosson, le mix énergétique dépassera les 95 % d'énergie renouvelable.

La construction de la centrale de cogénération de Panney est passée dans sa phase d'équipement technique. Cette nouvelle installation fonctionnera avec du bois recyclé et sera mise en service durant le premier trimestre 2025.

Ce développement du réseau de chauffage à distance s'inscrit dans la vision d'un acteur majeur de la transition énergétique. Ainsi, Gruyère Energie poursuit son objectif de diminuer les combustibles fossiles. Son prix reste plus avantageux que celui des autres énergies de chauffage et demeure intéressant sur le plan environnemental.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez notre site internet [www.gruyere-energie.ch](http://www.gruyere-energie.ch) ou contactez directement le soussigné qui se fera un plaisir de vous répondre.

Claude Thürler  
Directeur général

**Gruyère Energie SA**

Rue de l'Étang 20  
Case postale  
CH - 1630 Bulle

T +41 26 919 23 23

[office@gruyere-energie.ch](mailto:office@gruyere-energie.ch)  
[www.gruyere-energie.ch](http://www.gruyere-energie.ch)

**Gruyère Energie SA en bref**

Active depuis plus de 130 ans et principal promoteur de la transition énergétique dans la région, Gruyère Energie SA est une entreprise active dans l'approvisionnement et la distribution d'énergie électrique et thermique, dans la technique du bâtiment, dans le captage et la distribution d'eau potable ainsi que dans les énergies renouvelables.

Côté construction, Gruyère Energie se positionne comme une entreprise de référence en matière de technique du bâtiment et offre avec ses filiales un savoir-faire dans de nombreux domaines : installations électriques, installation de panneaux photovoltaïques, domotique, mobilité électrique, installations de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaires et d'électricité (CVCSE), tableaux électriques, etc.

Gruyère Energie s'engage aussi activement dans le développement durable notamment grâce à un réseau de chauffage à distance novateur, des parcs solaires photovoltaïques et de nombreuses prestations en matière d'efficacité énergétique.

Gruyère Energie et ses 350 collaboratrices et collaborateurs spécialisés sont présents dans près de 40 communes gruériennes, glânoises, veveysannes et du Pays-d'Enhaut.

Toute l'information sur [www.gruyere-energie.ch](http://www.gruyere-energie.ch) !

**Composition des tarifs de l'électricité**

La partie « Energie » est la composante tarifaire permettant d'acquérir de l'énergie électrique sur les marchés et de couvrir les coûts des ouvrages de production propre. Le cas échéant, cette partie comprend également la plus-value écologique qui garantit l'origine renouvelable de l'électricité.

La partie « Acheminement » est la composante tarifaire permettant d'assurer l'exploitation et le renouvellement des infrastructures de réseau, qu'il s'agisse des réseaux de transport national, régional ou de celui de Gruyère Energie SA.

La partie « Taxes » est la composante tarifaire permettant de collecter les diverses taxes, notamment fédérales et communales, qui sont ensuite reversées intégralement aux bénéficiaires finaux.